

Communiqué de presse

Paris, le 2 mars 2026

Tempêtes Nils et Pedro et inondations dans l'Ouest et le Sud-Ouest : France Assureurs et CCR estiment le coût des dommages à 1,2 milliard d'euros

Les 12 et 19 février 2026, les tempêtes Nils et Pedro ont successivement frappé le territoire. Les pluies et les crues exceptionnelles qui les ont accompagnées ont engendré des dégâts humains et matériels considérables dans plusieurs régions de France, notamment dans l'Ouest et le Sud-Ouest. Trois personnes ont été victimes de la montée des eaux. Nombre de nos concitoyens concernés n'ont plus d'électricité, tandis que d'autres ont dû quitter, parfois dans l'urgence, leurs maisons. CCR et France Assureurs tiennent à exprimer toute leur solidarité aux familles des victimes et à l'ensemble des sinistrés.

Les épisodes météorologiques extrêmes successifs de début d'année ont provoqué des inondations de grande ampleur. CCR a mené des travaux de modélisation sur la base des observations disponibles à la date du 25 février 2025 afin d'évaluer le coût des sinistres. France Assureurs a quant à elle utilisé les données terrain de ses adhérents.

France Assureurs estime le coût des sinistres liés aux tempêtes à 900 millions d'euros. S'agissant des inondations, CCR en estime le coût à 290 millions d'euros pour le régime des catastrophes naturelles (Cat Nat). Le coût total des dommages liés à ces événements climatiques est donc estimé à 1,2 milliard d'euros.

France Assureurs et CCR tiennent à renouveler l'expression de leur solidarité envers l'ensemble des personnes touchées par ces événements. Les assureurs sont pleinement mobilisés pour accompagner leurs assurés dans ces circonstances dramatiques et indemniser dans les meilleures conditions. France Assureurs et CCR saluent la mobilisation des pouvoirs publics pour accélérer les formalités de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

France Assureurs et CCR tiennent à rappeler que les garanties « tempête » et « catastrophe naturelle » sont obligatoirement incluses dans les contrats d'assurance dommages, notamment en assurance habitation. La garantie « tempête » peut être mobilisée directement, sans qu'un arrêté interministériel soit nécessaire.

S'agissant de la garantie « catastrophe naturelle », qui couvre notamment les inondations lorsque leur intensité dépasse les seuils fixés par arrêté interministériel reconnaissant l'état de catastrophe naturelle, son déclenchement intervient après la publication de cet arrêté.

Le régime Cat Nat repose sur un partenariat public-privé associant les assureurs, CCR et l'État. Financé de manière mutualisée et solidaire, il permet d'absorber les conséquences financières des événements d'intensité anormale tout en préservant la responsabilité de chacun des acteurs. Ce mécanisme contribue à maintenir une couverture équitable des risques sur l'ensemble du territoire.

Edouard VIEILLEFOND, directeur général de CCR : « Face à une situation exceptionnelle, la mobilisation de l'ensemble des acteurs du régime Cat Nat permet une accélération du calendrier et in fine une indemnisation plus rapide des assurés. Mais surtout, nous devons souligner la force du système français : il permet la couverture effective des assurés, en inondation comme en tempête, avec ou sans arrêté Cat Nat. Une nouvelle fois, le régime Cat Nat démontre la robustesse et l'efficacité de ses principes fondateurs : solidarité, mutualisation, responsabilité, partenariat public-privé. Le régime Cat Nat n'est pas seulement un mécanisme d'indemnisation, c'est une infrastructure de résilience pour la société et l'économie françaises. Il protège les entreprises et nos concitoyens, il soutient les territoires et les collectivités locales. Alors que nous sommes entrés dans un nouveau régime climatique, le régime Cat Nat s'affirme comme un pilier de la solidarité nationale et un actif stratégique pour le pays. »

Florence LUSTMAN, présidente de France Assureurs : « Alors que la tempête Pedro a succédé à la tempête Nils, des inondations de grande ampleur ont eu lieu dans plusieurs régions du pays. Les assureurs sont pleinement mobilisés depuis le début des événements pour accompagner leurs assurés dans ces circonstances dramatiques. Concrètement, une mission de reconnaissance s'est rendue sur le bassin de la Garonne dès le jeudi 19 février, premier jour de décrue, pour permettre d'accélérer les indemnisations. Le 20 février, les assureurs ont annoncé une extension à 30 jours du délai de déclaration des sinistres liés à la tempête au lieu de 5 jours. Par ailleurs les correspondants territoriaux "Événements de Grande Ampleur" de France Assureurs, déployés sur le terrain, sont déjà en lien avec les autorités locales. Au-delà de ces mesures pour accompagner au mieux les sinistrés, les assureurs appellent à la mobilisation collective en matière de prévention des inondations afin que toutes les parties prenantes se préparent à affronter des événements naturels à la fois plus fréquents et plus intenses du fait du dérèglement climatique. »

À propos de CCR

Réassureur public, CCR propose, avec la garantie de l'État et dans l'intérêt général, des couvertures contre les catastrophes naturelles et les risques non assurables aux compagnies d'assurance opérant en France. Acteur incontournable de la réassurance, CCR est reconnue pour son expertise dans la gestion des risques et pour la qualité de ses activités de recherche et d'analyse scientifique.

À propos de France Assureurs

France Assureurs est le nom d'usage de la Fédération Française de l'Assurance qui rassemble 254 entreprises d'assurance et de réassurance représentant 99 % du marché des entreprises régies par le Code des assurances. L'assurance est au cœur des enjeux de société : à ce titre, France Assureurs a vocation à prendre une part active au débat public. Elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'assurance, en France et à l'international, qu'il s'agisse des questions de prévention, de protection, d'investissement ou d'emploi. Les données statistiques qu'elle centralise et son expertise lui permettent d'accompagner ses membres dans les évolutions du secteur. France Assureurs s'appuie sur un réseau de correspondants dans l'ensemble des territoires français pour accompagner les élus locaux en cas d'événement de grande ampleur ou pour valoriser les métiers de l'assurance ou encore pour relayer les positions du secteur.

« Mobiliser toutes les énergies de l'assurance pour faire avancer la société en confiance » est la raison d'être de France Assureurs.

France Assureurs - Faire avancer la société en confiance est une marque de la Fédération Française de l'Assurance.

Contacts presse

CCR

Charles Van Den Boogaerde : charles.vandenboogaerde@elabe.fr • 06 30 10 85 57

Irène DEDEYAN : irene.dedeyan@elabe.fr • 06 74 61 38 76

France Assureurs

Jean-Baptiste Mounier : jb.mounier@franceassureurs.fr • 06 76 52 26 55

Camille Bouchat : c.bouchat@franceassureurs.fr • 06 82 37 26 69